Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 035-213502438-20260610-2026_06_138-DE

ARRONDISSEMENT DE FOUGERES

CANTON DE FOUGERES-1

COMMUNE DE ROMAGNÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 10 JUIN 2026

Auteur du document :Mme Aline LE BOUÉDEC, Maire de Romagné
Date de mise en ligne : 15/06/2026

L'an deux mil vingt-six, le dix juin, à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de Madame Aline LE BOUÉDEC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal	03/06/2026
Date d'affichage de la convocation	03/06/2026
Nombre de conseillers en exercice	19
Nombre de conseillers présents	19
Nombre de conseillers votants	19

Etaient présents :

Mme Zilpa VILSALMON, 1ère Adjointe	M.Anthony CHAILLOT, conseiller municipal
M.Denis MANCEAU, 2ème Adjoint	M.Clarence KAYOMBO-KANKU, conseiller municipal
Mme Claudine COUDRAY, 3ème Adjointe	M.Julien LEVEZIEL, conseiller municipal
Mme Nathalie FOUILLARD, conseillère municipale	M.Quentin DESPAS, conseiller municipal
Mme Corine CHAVOIX, conseillère municipale	Mme Anaïs MONPAYS, conseillère municipale
M.Christophe DÉSAUNAY, conseiller municipal	M.Antoine DUREPAIRE, conseiller municipal
M.Jonathan BOULVAIS, conseiller municipal	M.Romain FIZE, conseiller municipal
Mme Sabrina LE BOLLOCH, conseillère municipale	Mme Céline BALLUAIS, conseillère municipale
Mme Marie-Pierre PIGACHE, conseillère municipale	M.Nabé DIARRASSOUBA, conseiller municipal

Etaient absents excusés : néant

Etait absent : néant

Pouvoirs :

M.Antoine DUREPAIRE est nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

2026/06-138 : Objet : Convention d'objectifs et de financement – CAF 35

Rapporteur : Mme le Maire, Aline Le BOUÉDEC

La Caisse d'Allocations Familiales propose au Conseil municipal deux conventions de financement des ALSH extra et périscolaire pour la période 2026-2030.

Elles prévoient l'attribution de financements sous forme de subvention de fonctionnement calculée sur la base des heures d'accueil réalisées, complétée par un bonus territoire dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) et par un complément inclusif en faveur de l'accueil des enfants en situation de handicap.

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 035-213502438-20260610-2026_06_138-DE

Nombre d'heures ouvrant droit	x	Prix de revient (dans la limite d'un prix plafond fixé annuellement par la Caf)	x	30%	x	Taux de ressortissants du régime général[1]

Bonus CTG : heures réalisées x 0.27 €
Complément inclusif : heures enfants bénéficiaires de l'AEEH x 3.90 €

En contrepartie, la commune s'engage à assurer un service de qualité, accessible à tous, respectant les principes d'égalité, de neutralité et de laïcité, avec une tarification adaptée aux ressources des familles, et à transmettre régulièrement à la CAF les données d'activité et les éléments financiers nécessaires au calcul des aides.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité par:
19 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- **Approuve** les conventions d'objectifs et de financement avec la CAF d'Ille-et-Vilaine pour les années 2026-2030, relatives aux ALSH péri et extrascolaire de Romagné ;
- **Autorise** Mme la Maire ou son représentant à les signer, ainsi que tous documents en lien avec cette délibération.

Certifié exécutoire compte tenu
- *de la transmission en Préfecture*
De Rennes le : 15/06/2026
- *de la publication :*
Le : 15/06/2026
Le Maire, Aline LE BOUÉDEC

MAIRIE DE ROMAGNÉ (ILLE ET VILAINE)

Le Secrétaire de séance, M.Antoine DUREPAIRE

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,

Le Maire

Aline LE BOUÉDEC

MAIRIE DE ROMAGNÉ (ILLE ET VILAINE)